

**PERSONNES MORALES  
ET PROFESSIONNELS**



Conditions et tarifs  
des principales prestations  
financières applicables  
au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Retrouvez ces tarifs sur [bpe.fr](http://bpe.fr)  
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Fidèle à sa démarche d'information et de transparence, BPE vous présente dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de Compte des Personnes Morales et Professionnels, qui sont applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Nos produits et services sont destinés à vous apporter chaque jour des solutions concrètes et personnalisées. Votre conseiller est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et vous apporter les réponses appropriées à vos projets.

S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, sauf indication contraire.

Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions assujetties à la TVA sont signalées par le sigle suivant : **(TVA)**.

Ce document n'est pas exhaustif. Il indique la tarification des principaux produits et services appliquée aux Personnes Morales et Professionnels. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une communication préalable.

# Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

## Fonctionnement du compte

- Ouverture d'un compte ..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte actif ..... 12,00 € par mois
- Frais de tenue de compte inactif ..... 2,50 € par mois  
(article L312-19 du Code monétaire et financier)      soit 30,00 € par an
- Commission de plus fort découvert (calcul mensuel)  
(prélevée par trimestre) ..... 0,05 %
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros ..... 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises ..... 44,00 €  
auxquels s'ajoutent :
  - frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 25,00 €
  - commission de change : 0,05 % avec minimum 15,20 € + commissions additives le cas échéant
- Liste des opérations automatiques et récurrentes ..... **Gratuit**  
(maximum 10 ans)
- Frais de mensualisation de la tarification (par compte) :
  - expédition à domicile ..... 3,20 €
  - via bpe.fr<sup>(1)</sup> ..... 2,30 €
- Frais de clôture de compte ..... **Gratuit**

## Opérations courantes

- En agence BPE :
  - encaissement de chèques en euros ..... **Gratuit**

## Relevés de compte

- Expédition de relevé de compte :
  - mensuel à domicile ..... **Gratuit**
  - via l'espace client BPE Direct ..... **Gratuit**
  - autre fréquence à domicile<sup>(2)(3)</sup> ..... 1,80 € par relevé  
à partir du 2<sup>e</sup> dans le mois
- Frais de duplicata de relevé de compte (par relevé) ..... 8,70 €
- Frais pour avis de crédit (expédition à domicile par avis)<sup>(4)</sup> ..... 1,20 €

## Prestations diverses

- Frais de gestion pour retour de courrier (boîte inaccessible, boîte ou destinataire non identifiable, non réclamé, anomalie d'adresse...) ..... 8,50 € (TVA)
- Frais de recherche archives simple  
(document(s) disponible(s) en agence) ..... 20,50 €
  - à partir de 10 photocopies ..... 1,00 € par page  
supplémentaire
- Frais de recherche archives complexe  
(document(s) non disponible(s) en agence) ..... Sur devis

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (2) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire. (3) Facturation mensuelle. (4) Facturation trimestrielle à terme échu.

■ **Frais d'utilisation des services de banque à distance**  
(Internet, téléphone...) BPE Direct

Les services de banque à distance sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois)

- Site Internet et application mobile<sup>(1)</sup> ..... 2,25 € (TVA)
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel  
+ prix appel ..... 1,50 € (TVA)

■ **Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail**

- Pocket info : alerte situation du compte par SMS ou par e-mail ..... 0,30 € par alerte reçue (TVA)
- Relevé de compte bihebdomadaire ..... 2,25 € par mois (TVA)
- Relevé de compte quotidien ..... 4,50 € par mois (TVA)

**Virements SEPA<sup>(2)</sup> en euros**

■ Réception d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> en euros ..... **Gratuit**

■ Émission d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> en euros

Frais par virement occasionnel émis

- Entre comptes tenus chez BPE :
  - en agence ..... **Gratuit**
  - par Internet (BPE Direct) ..... **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
  - en agence ..... 4,00 €
  - par Internet (BPE Direct) ..... **Gratuit**
- Frais par virement immédiat ou administratif ..... 8,70 €

Frais par virement permanent émis

- Entre comptes tenus chez BPE :
  - en agence ..... **Gratuit**
  - par Internet (BPE Direct) ..... **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
  - en agence ..... 1,60 €
  - par Internet (BPE Direct) ..... **Gratuit**

Frais par virement remis en nombre émis

- Remise télétransmise ou par Internet (BPE Direct) ..... 3,35 €
- Virement télétransmis ..... 0,19 €
- Virement par Internet (BPE Direct) ..... 0,10 €

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès ou selon l'opérateur de téléphonie mobile. (2) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2019 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin et la Suisse.

## Prélèvements

### Prélèvements effectués dans la zone SEPA / TIP

- Frais de prélèvement remis en nombre :
  - remise télétransmise ou via Internet (BPE Direct) ..... 3,35 €
  - prélèvement télétransmis ..... 0,28 €
  - prélèvement télétransmis par Internet (BPE Direct) ..... 0,10 €
- Frais de prélèvement passé en agence ..... 0,25 €
- Frais d'impayé sur prélèvement remis ..... 9,45 €
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA remis ..... **Gratuit**

## Chéquiers

- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
  - en envoi simple ..... 2,30 €
  - en recommandé ..... 8,00 €
- Frais d'opposition sur chèque, chéquier ou série de chèques ..... 17,80 €

## Dates de valeur

- Remise de chèque ..... J + 1 ouvrable<sup>(1)</sup> (J : jour de comptabilisation)
- Retrait d'espèces Distributeur Automatique de Billets ..... J (J : jour du retrait)
- Paiement d'un chèque ..... J (J : jour de présentation)
- Émission d'un virement SEPA ou non SEPA ..... J (J : jour de l'opération)
- Réception d'un virement ..... J (J : jour de réception des fonds)
- Virement de trésorerie en débit ..... J (J : jour de l'opération)
- Virement en crédit ..... J (J : jour de réception des fonds)
- Paiement d'un prélèvement ..... J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise d'un prélèvement ..... J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
- Remise de virement ..... J (J : jour de remise)

(1) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

**Commission d'intervention<sup>(1)</sup>**

- Frais par opération..... 9,00 € par opération  
(avec un plafond de 200,00 € par mois)

**Opérations exceptionnelles**

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision<sup>(2)</sup> ..... 14,50 €
- Frais par saisie-attribution ..... 102,00 € (**TVA**)
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD).... 10 % du montant dû au Trésor Public  
(Perception plafonnée à 83,33 € (**TVA**) par SATD)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :
  - envoi simple ..... 23,50 €
  - envoi recommandé ..... 35,00 €
- Frais de non-exécution ou de rejet de tout ordre de paiement pour défaut de provision (par opération rejetée) ..... Montant du paiement rejeté  
(plafonné à 20,00 € maximum)

**Incidents de paiement****■ Chèques**

- Frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - forfait<sup>(3)</sup> par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € ..... 30,00 €
  - forfait<sup>(3)</sup> par chèque rejeté supérieur à 50 € ..... 50,00 €

**■ Prélèvements**

- Frais de rejet de prélèvement  $\geq$  20 € pour défaut de provision..... 20,00 €
- Frais de rejet de prélèvement  $<$  20 € pour défaut de provision ..... Plafonné au montant du prélèvement rejeté

**■ Virements**

- Frais de non-exécution d'un virement pour défaut de provision ..... Maximum 20,00 €

(1) Glossaire CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) - Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (2) Frais non perçus en cas de rejet de chèque. (3) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarification pouvant être perçue en plusieurs mouvements sur le compte.

**Placements financiers<sup>(1)</sup>**

- **Frais fixes par compte** ..... 30,00 € par an (TVA)  
(prélevés semestriellement)
- **Droits de garde<sup>(2)</sup> (par an et prélevés semestriellement)**
  - Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel ARKEA,  
La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA ..... 4,50 € (TVA)
  - Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct  
et OPC hors valeurs Crédit Mutuel ARKEA, La Banque Postale AM  
et Tocqueville Finance SA<sup>(3)</sup> :
    - sur la part du portefeuille inférieure à 50 000 € ..... 0,21 % (TVA)
    - sur la part du portefeuille entre 50 000 € et 200 000 € ... 0,14 % (TVA)
    - sur la part du portefeuille supérieure à 200 000 € ..... 0,09 % (TVA)
- **Frais de gestion des Titres Non Cotés (TNC)** ..... 80,00 € par an  
et par compte (TVA)
- **Relevé spécifique aux instruments financiers**
  - Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)  
(en remplacement du relevé ISF) ..... **Gratuit**
- **Organismes de Placement Collectif (OPC)<sup>(4)</sup> :**  
**rémunération de BPE sur les frais de gestion**

En sa qualité de distributeur, BPE peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion<sup>(5)</sup>, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre BPE et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à BPE.
- **Frais de souscription sur OPC**
  - OPC référencés ..... Nous consulter
  - OPC non référencés ..... Selon le DICI<sup>(6)</sup> de l'OPC  
+ courtage 30,00 € (TVA)
  - OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA  
(hors fonds à formule et fonds à capital garanti) ..... 1 % droits d'entrée  
Pas de frais de courtage
  - OPC de La Banque Postale AM  
(fonds à formule et fonds à capital garanti) ..... Selon le DICI<sup>(6)</sup> de l'OPC  
Pas de frais de courtage
  - Droits de sortie OPC ..... Selon le DICI<sup>(6)</sup> de l'OPC
- **Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations**
  - Frais de prise d'ordre en agence ..... 5,00 €
  - Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé  
sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage  
et négociation inclus) :
    - en agence ..... 1,40 % / 15,00 € minimum
    - par Internet ..... 0,60 % / 9,00 € minimum

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2017). (2) Des droits de garde sont prélevés semestriellement sur la base des positions réelles au 30 juin et 31 décembre. (3) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (4) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (5) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée / sortie, aux frais de gestion et à leur assiette. (6) DICI : Document d'Information Clé pour Investisseur.

- Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :
    - en agence ..... 1,50 % / 50,00 € minimum
    - par Internet ..... 0,65 % / 35,00 € minimum
  - Introduction - Privatisation ..... **Gratuit**
  - Édition d'un avis d'opéré sur le portail Internet épargne financière de BPE ..... **Gratuit**
  - Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique) ..... 4,60 €
- **Dates de valeur**
- Achat au comptant ..... Jour
  - Vente au comptant ..... Jour
- **Frais par transfert de Compte-titres ordinaire** ..... 110,00 € (**TVA**)

## 6

## Financements

- **Découvert**
- Ouverture de crédit en compte ..... Nous consulter
  - Autorisation de découvert ..... Nous consulter
  - Dépassement d'autorisation de découvert ..... Taux de découvert autorisé en compte majoré de 3 points
  - Commission d'ouverture de crédit ..... 1,00 % du montant du crédit
  - Commission de confirmation ..... de 0,25 % à 0,50 % du montant de l'autorisation
  - Réexamen annuel de l'ouverture de crédit :
    - frais d'étude (prélevés lors de l'examen du dossier) ..... 50,00 €
- **Aval et cautions**
- Frais de dossier ..... minimum 32,00 €
  - Commission annuelle (prélevée trimestriellement) ..... 1,50 % du montant de l'engagement
- **Crédit amortissable**
- Commission d'ouverture de crédit ..... 1,00 % du montant du crédit
  - Commission d'engagement ..... 1,00 % du montant du crédit
  - Réédition du tableau d'amortissement ..... 26,00 €
  - Frais de modification de la date d'échéance ou de l'échéance ..... 22,00 €
  - Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) .... 1,00 % du capital restant dû
  - Frais d'acte simple/complexe ..... Nous consulter
  - Mainlevée de garantie ..... 128,00 €
  - Lettre d'information annuelle des cautions par engagement cautionné ..... 35,00 € par caution  
(Si plusieurs cautions, plafonné à 105,00 € par dossier de prêt)



La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

### ■ Émission d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA<sup>(1)</sup>

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
  - en agence ..... 0,10 % / minimum 25,00 €
  - télétransmis ou par Internet (BPE Direct) ..... 0,08 % / minimum 20,15 €
- Frais par virement permanent émis ..... 11,70 €
- Commissions additives :
  - commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €
  - tous frais à charge du donneur d'ordre<sup>(3)</sup> ..... 11,70 €
  - remise de fichier télétransmis ..... 3,50 €
  - frais de virement urgent (en date de valeur J) ..... 8,70 €
  - commission de réparation<sup>(4)</sup> ..... 6,00 €

### ■ Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA<sup>(1)</sup>

- Frais par virement ..... 13,50 €
- Commissions additives :
  - commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €
  - commission de réparation<sup>(4)</sup> ..... 13,30 €

### ■ Émission de chèques / Effets à l'international<sup>(1)</sup>

- Frais de paiement ..... 0,10 % / minimum 36,70 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation ..... 45,50 €
- Commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €

### ■ Remise de chèques (en euros payable à l'étranger) / Effets à l'international

- Commission d'encaissement
  - « Sauf bonne fin » ..... 0,10 % / minimum 32,50 €
- Commission d'encaissement
  - « Crédit après encaissement » ..... 0,10 % / minimum 39,80 €
- Frais d'acceptation - Impayé - Prorogation - Avis de sort ..... 45,50 €
- Commission de change<sup>(2)</sup> ..... 0,05 % / minimum 15,20 €

### ■ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Frais par avis d'exécution d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis de réception d'un virement ..... 5,60 €
- Frais par avis d'opération ..... 2,35 €

(1) Pour les virements hors de l'Espace SEPA ou en devises dans l'Espace SEPA, les frais de correspondant étranger peuvent être à la charge du bénéficiaire. (2) Commission non perçue pour les opérations en euros. (3) Si le mode « OUR » est exigé, tous frais à la charge du donneur d'ordre. (4) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

BPE vous accompagne aussi dans vos projets personnels.  
Rencontrez votre conseiller pour plus d'informations sur nos offres et services destinés aux particuliers.

## Résoudre un litige

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Conseiller ou du Directeur de votre agence par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé de réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de BPE.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS.

Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus. Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de BPE - 62 rue du Louvre - 75002 PARIS ou sur le site [www.laposte.fr/mediateurdugroupe](http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe).

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site [bpe.fr](http://bpe.fr) (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de BPE soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site [www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/](http://www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/), votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

La Banque Postale Asset Management - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5 368 107,80 € - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - 344 812 615 RCS Paris.

Crédit Mutuel ARKÉA - Siège social : 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. SIREN 775 577 018 RCS Brest. Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable. Agrément collectif 323.

Suravenir - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest.

Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09). Siège social : 232 avenue du Général Paulet BP 103 29802 Brest CEDEX 9.

Suravenir Assurances - Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain 44931 Nantes CEDEX 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Tocqueville Finance S.A. - Société de gestion de portefeuille - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - Agrément AMF n° GP 91-12 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 035 215.



BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 102 410 685 €.

Siège social : 62 rue du Louvre 75002 PARIS. RCS Paris 384 282 968.

Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS  
sous le n° 07 004 983.

**Groupe La Banque Postale**



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.